



PRÉFET DE L'ARIÈGE

Toulouse, le 03 février 2011

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Service Risques Technologiques Environnement Industriel  
Division Risques Accidentels

Affaire suivie par : Jean-François BONHOURS  
Téléphone : 05.62.30.27.34 Télécopie : 05.62.30.26.88  
Courriel : [jean-francois.bonhours@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-francois.bonhours@developpement-durable.gouv.fr)

**COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC)**

**LACROIX A MAZERES (09)**

**PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE 2010**

Le comité local d'information et de concertation pour les risques du bassin industriel des Ets Etienne LACROIX Tous Artifices à MAZERES (09) s'est réuni le mercredi 15 décembre 2010 en mairie de Mazères, sous la présidence de Monsieur Hugues FUZERE, sous-préfet de Pamiers. La liste des personnes présentes figure dans le tableau annexé à ce compte rendu.

M. le Sous Préfet présente l'ordre du jour :

1. approbation du compte rendu de la précédente réunion du 30 juin 2009;
2. présentation par la société Lacroix du bilan de l'année écoulée en matière de gestion du risque industriel;
3. bilan des inspections effectuées en 2010 par les services de la DREAL;
4. points divers.

Le compte rendu de la précédente réunion du 30 juin 2009, en l'absence d'observation, est adopté.

Ensuite la parole est donnée à M. Jérôme GABILAN, directeur de l'établissement LACROIX de MAZERES, qui présente successivement :

- les actions réalisées pour la prévention des risques :  
Coût global des investissements sur le site à 1345 k€ dont 401 k€ liés directement à la sécurité et l'environnement
- le compte-rendu des incidents et accidents :  
Relation de l'accident du 25 novembre 2010 ayant provoqué la destruction de deux loges de fabrication de composition pyrotechnique. Les investigations menées, soit analyses chimiques des composants et analyse de la réalisation de la composition, n'ont pas à ce jour permis de dégager les causes de l'évènement. Des mesures sont prises toutefois pour réduire les conséquences d'un tel accident, notamment en matière de quantités de produits dangereux présents dans la loge. La composition en cause est fabriquée et mise en œuvre depuis 1990, sans incident recensé.
- le compte-rendu des exercices d'alerte : dernier exercice de mise en œuvre du plan d'opérations interne réalisé le 24 novembre 2010, globalement satisfaisant. Une question a concerné la sécurité de la transmission du message d'alerte pendant les exercices ou les formations des personnels du SDIS, ainsi que les délais d'intervention des services de secours, qui ne peuvent jamais être garantis, notamment en cas d'interventions concomitantes des unités.

- le bilan du Système de Gestion de la Sécurité : les sept items de la composition du système de gestion de la sécurité dans l'établissement sont passés en revue. Il est noté que la revue de direction, obligatoire, constitue également un élément important permettant à la direction de l'établissement de s'assurer des dispositions prises.
- le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques : les points relatés concernent l'amélioration de la sûreté des dépôts, le traitement des eaux sanitaires et la détection incendie.
- les décisions individuelles concernant son entreprise : aucune décision individuelle n'a affecté l'établissement en 2010.

Les planches de cette présentation sont annexées à ce compte rendu.

Le point suivant de l'ordre du jour porte sur le bilan des inspections réalisées par la DREAL en 2010.

En préambule, M. BONHOURE donne la liste des documents reçus par la DREAL en provenance de l'entreprise:

- révision quinquennale de l'étude de dangers, en cours d'instruction,
- dossier d'information concernant l'implantation d'un nouveau moyen d'essai sur le champ de tir de la société, à savoir un rail d'essai à grande vitesse d'objets pyrotechniques destinés au leurrage, propulsé par décharge d'air comprimé.

Cette installation n'est pas considérée comme une modification substantielle nécessitant une nouvelle demande d'autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, car :

- d'une part les quantités mises en œuvre sont faibles (quelques kg de masse active) et sont extraites d'un dépôt déjà autorisé, sans que les quantités globalement stockées ne soient augmentées,
- et d'autre part les zones d'effets générées par cette nouvelle activité n'atteignent pas les limites de l'établissement et ne créent pas d'effet domino avec d'autres sources de dangers potentiels.

Un arrêté préfectoral complémentaire sera proposé au préfet pour acter ces modifications.

Madame Cazeneuve, riveraine, déclare ne pas être gênée par le bruit de cette installation.

Deux inspections ont été réalisées au titre de la réglementation des ICPE :

- une inspection approfondie le 27 mai 2010 portant sur :
  - les suites données à la précédente inspection,
  - les points du système de gestion de la sécurité du site concernant le retour d'expérience et la gestion des modifications,
  - la vérification de certains dépôts et ateliers portant sur l'application des consignes et règles d'exploitation, le suivi des stocks de matières pyrotechniques,
- une inspection inopinée le 2 juillet 2010, en dehors des heures d'exploitation (vendredi en soirée) portant sur le gardiennage du site ainsi que la mise en œuvre du plan d'opérations interne en dehors des heures d'exploitation.

Au chapitre des questions diverses, M. BONHOURE fait un point sur les mesures de financement des travaux de renforcement des vitrages prescrits par le PPRT, approuvé aujourd'hui, prévues dans la prochaine loi de finances pour 2011 dont on connaît le projet aujourd'hui.

Ainsi, au titre du crédit d'impôt, le montant de travaux pris en considération serait de 10 000€ pour un couple marié, le crédit d'impôts étant fixé à 30% des sommes engagées à ce titre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Sous-Préfet remercie les personnes présentes de leur participation et lève la réunion à 11h15.

Le Président,

Hugues FUZERE

## FICHE DE PRESENCE

### C.L.I.C. Etablissements Lacroix à Mazères

Mercredi 15 décembre 2010 à 9h30 - mairie de Mazères

Service	Nom - Prénom	Qualité
Conseil Général	LOZE Raymond	Chef de District P.A.P
Commune de MAZERES	CUJIVES Philippe	Conseiller municipal
Groupe LACROIX	THEBAULT Pierre	Directeur Général Adjoint
Groupe LACROIX	GABILAN Jean-Louis	Chef d'établissement
Groupe LACROIX	GONZALEZ Cédric	Membre du CHSCT
	CAZENEUVE M-Thérèse	Riveraine membre du C.L.I.C.
	ROUZEAU Frédéric	Riverain membre du C.L.I.C.
U.T.09 DIRECCTE	DECOBECQ Michel	Inspecteur du travail
D.R.E.A.L. Midi-Pyrénées	BONHOURS Jean-François	Division risque accidentels
D.R.E.A.L. UT 09	PRAT François	Chef d'U.T.
SDIS 09	LUKOWICH Christian	Chef du groupement Nivel
Préfecture 09	CAZAL Régine	Chef du SIDPC
Préfecture 09	TARTIE Agnès	Bureau police administrative
DDT 09	NEVEU Philippe	Mandat donné à Mme CAZAL

3/3

